

Séance du Conseil Municipal du 16 Juillet 2015

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11

Date de convocation: 09.07.2015
Date d'affichage: 09.07.2015

L'an deux mille quinze, le seize juillet, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Étaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, F.LEJEUNE-BOEVER, F.GIANONCELLI, S.BRUNET, H.GALIMAND, D.VILLENET, A.MASSARD, P.GAILLARD et F.LOUVET

Étaient absent : D.BARBIER représenté par F.GIANONCELLI

Mme Florence GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2015-17 : Travaux de voirie de Tauxières :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des différents devis pour la réfection de voirie suite aux travaux d'assainissement collectif effectués par la CCGVM.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager ces travaux de voirie par la société GOREZ suivant l'accord passé entre la CCGVM, la société GOREZ et la Commune pour la prise en charge de ces travaux

Délibération n°2015-18 : Demande de subvention

Dans le cadre de la rénovation des revêtements de chaussées, une subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental de la Marne.

Après délibération, le conseil municipal décide de la réfection d'un certain nombre de rues suivant les devis présentés et autorise M. le Maire à solliciter un soutien financier du conseil départemental dans le cadre de cette opération puisque la longueur de voirie à charge de la commune nous autorise cette aide.

Délibération n°2015-19 : Création de trottoirs :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le devis pour la réfection des trottoirs de la rue de la Tournelle.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la réfection de ces trottoirs en sable ciment afin d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans cette rue. Ils décident également de la réalisation de quelques massifs fleuris.

Délibération n°2015-20 : Rapports 2014 sur l'eau et les déchets de la CCGVM

Monsieur le Maire présente les rapports sur l'eau et les déchets de la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux rapports.

Commune nouvelle :

Le conseil municipal décide d'organiser une réunion d'information aux habitants sur la commune nouvelle le vendredi 4 septembre 2015 au foyer rural.

Questions diverses :

Délibération n°2015-21 : Droit de préemption urbain n°2015-01

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Laëtitia CONREUR-HERRMANN, notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant un immeuble sis à Tauxières-Mutry, cadastrés section AC n°183 de 5,76 ares appartenant à M. AUBERT et Mlle DAROQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Délibération n°2015-22 : Droit de préemption urbain n°2015-02

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Laëtitia CONREUR-HERRMANN, notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant un terrain sis à Tauxières-Mutry, cadastrés section AC n°135 de 3,80 ares appartenant aux Consorts REMIOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Délibération n°2015-23 : Caisse d'Allocation Familiale

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le contrat enfance et jeunesse avec la CAF et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération n°2015-24 : Ancienne école maternelle :

Suite à la délibération du conseil municipal du 16 juin 2015 proposant la désaffectation de l'ancienne école maternelle

Suite à l'avis favorable de la Préfecture en date du 15 juillet 2015 concernant cette procédure de désaffectation

Le Maire propose le déclassement de l'ancienne école de maternelle du domaine public de la commune pour l'intégrer dans le domaine privé de celle-ci en vue de louer ce bâtiment à une structure privée qui assurera la gestion d'une micro crèche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

Délibération n°2015-25 : Décision modificative :

Dans le cadre de l'étude d'une création de jardin pédagogique, il y a lieu de procéder à un virement de crédits afin de régler la facture du bureau d'études AD Paysage d'un montant de 234,25 €TTC comme ci-dessous :

c/61523 :	- 235 €
c/021 :	+ 235 €
c/023 :	+ 235 €
c/2031-188 :	+ 235 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ce virement de crédits.